الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/10/2025

Rabat, le 8 Août 2025

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que dans le cadre d'une réorganisation interne, *Heidelberg Materials Italia Cementi Spa* a déclaré avoir effectué le 11 juillet 2025 un apport de 5.918.737 actions Ciments du Maroc au profit de sa filiale *Heidelberg Materials AMWA Holding GmbH i.G*, franchissant directement à la baisse les seuils de participation de 33,33%, 20%, 10% et 5% dans le capital de Ciments du Maroc.

A l'issue de cet apport, *Heidelberg Materials Italia Cementi Spa* ne détient plus directement aucune action Ciments du Maroc.

Aussi, *Heidelberg Materials Italia Cementi Spa* déclare détenir indirectement :
- 5 918 737 actions Ciments du Maroc à travers sa filiale *Heidelberg Materials AMWA Holding GmbH i.G*, soit 41% du capital ;
- 1 443 646 actions Ciments du Maroc à travers sa filiale Procimar, soit 10% du capital.

Ainsi, la participation totale indirecte de *Heidelberg Materials Italia Cementi Spa*, à l'issue de cet apport, est de 7 362 383 actions soit 51% du capital social de Ciments du Maroc.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
05 37 68 89 00
dfsp@ammc.ma